

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (CM)
DU MARDI 26 JANVIER 2016, A 20 H 30**

L'an deux mille seize, le 26 janvier,

Le conseil municipal de la commune de Bouilly dûment convoqué le 19 janvier 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis Dufaut, maire.

Etaient présents : Christian De Wreede, Jean-Louis Dufaut, Benoît Groux, Alain Hourseau, Evelyne Juffin, René Marche, Carole Monlouis-Boniface, Francine Ninoreille, Isabelle Noël, Laurent Péronne, Céline Pestel et Sandrine Petit.

Etaient absents représentés : Marie-Noëlle Périn représentée par Laurent Péronne et Jean-Claude Santune représenté par Evelyne Juffin.

Etait absente excusée : Carène Laffilée

Le compte-rendu du 3 novembre 2015 et celui du 15 décembre 2015 seront soumis au prochain CM.

Sur proposition de M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :
- Demande de dérogation scolaire

Secrétaire de séance : Evelyne Juffin

Ordre du Jour :

1) Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube (SDDEA) : élection de délégués

R. Marche rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Bouilly-Villery-Souigny (SIAEP) a été dissous au 31 décembre 2015.

Les compétences du syndicat en matière d'eau potable ont été transférées au SDDEA. La création d'un organisme interne intitulé "Comité de la Politique de l'Eau" (C.O.P.E) de Bouilly-Villery-Souigny, implique de désigner deux représentants de la commune.

R. Marche et L. Péronne se portent respectivement candidats en tant que délégué titulaire et en tant que délégué suppléant.

Le CM accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Forêt communale : approbation du règlement des affouages

M. le Maire fait lecture des points principaux du règlement des affouages qui sera distribué aux affouagistes le vendredi 29 janvier 2016, lors du tirage au sort des parts de bois.

Le CM valide à l'unanimité le document tel qu'il est présenté et charge les membres de la commission des bois de le faire appliquer et respecter.

M. le Maire remercie les membres de la commission des bois qui ont pensé et rédigé le règlement avec l'aide des agents de l'ONF (Office National des Forêts).

3) Subvention : demande de subvention exceptionnelle concernant une aide à un voyage scolaire pour deux élèves du collège

Deux élèves du collège Max Hutin sollicitent par courrier une subvention exceptionnelle afin de financer un voyage scolaire : séjour de 4 jours à la maison de Courcelles. Il n'est pas précisé si l'aide concerne la classe entière ou bien uniquement ces deux élèves dont les familles sont domiciliées à Bouilly.

Considérant qu'une subvention communale annuelle est allouée au Foyer Socio-Educatif (FSE), le CM décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande. En effet, les fonds collectés par le FSE sont utilisés pour financer en partie les projets scolaires présentés par les classes (voyage, sortie...) et réduit de ce fait, la participation restant à la charge des familles.

4) Halle sportive : délibération pour le lancement de la procédure relative à la construction

Au cours de la séance du 15 décembre dernier, le CM a accepté d'engager le projet lié à la réalisation d'une halle sportive.

Sur les cinq prestataires consultés, un seul a fait une proposition pour la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Au vu des nouveaux éléments recueillis, il est préconisé d'avoir recours à une procédure adaptée.

Cette procédure consiste à faire appel directement à un maître d'œuvre délégué permettant ainsi de respecter le délai imparti pour la constitution du dossier de demande d'aide financière FEADER.

Compte tenu des explications présentées par M. le Maire, le CM accepte à l'unanimité de lancer l'appel d'offre à procédure adaptée, dont le coût est évalué à 40 000,00 €. La date de réception des plis sera fixée au mercredi 10 février 2016.

B. Groux propose que l'étude au sol soit réalisée sans attendre, sachant que le maître d'œuvre en aura besoin.

5) Tourisme et Loisirs : délibération pour le renouvellement de l'adhésion au profit du personnel communal

S. Petit explique à l'assemblée que pour un coût total annuel de 75,00 €, l'adhésion à l'association Tourisme et Loisirs permet aux employés communaux d'avoir un accès illimité à la billetterie, contrairement au CNAS.

Le CM accepte à l'unanimité de renouveler cette adhésion.

6) Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

A. Fixation de l'indemnité du Maire

La loi NOTRé stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les Maires bénéficient d'une indemnité fixée au maximum du barème prévu en matière de traitement. Pour les communes de 1 000 habitants et plus, les CM ont la possibilité de fixer une indemnité inférieure à ce barème.

Sur proposition de M. le Maire, le CM décide à l'unanimité de maintenir les taux qui ont été fixés par délibération en date du 28 mars 2014.

B. Point sur le dossier de la réforme territoriale

La loi NOTRé donne la possibilité au CM de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale et de créer une Commission Communale d'Action Sociale.

Contrairement à la Commission Communale uniquement constituée d'élus et d'administrés habitant sur la commune de Bouilly, le Centre Communal accepte parmi ses membres, des représentants extérieurs : présidents des associations dont le siège social est domicilié à la mairie de Bouilly, représentants de certaines instances telles que l'UDAF, le Secours catholique, les Aînés ruraux...

Le CM refuse à l'unanimité ce droit et maintient le Centre Communal d'Action Sociale, dans sa forme actuelle, sur la commune de Bouilly.

C. Communauté de Communes Bouilly-Mogne-Aumont (CCBMA)

Les 23 délégués de la CCBMA, présents lors du conseil communautaire ayant eu lieu en décembre 2015, ont accepté à l'unanimité le rattachement de la CCBMA au "Grand Troyes". La commune de Bouilly n'était pas représentée car les délégués titulaire et suppléante étaient absentes excusées.

Il est à noter qu'au vu de l'importance de ce dossier, la CCBMA aurait dû logiquement le soumettre aux 24 municipalités avant de délibérer afin que les délégués puissent prendre part au vote en respectant la décision de leur conseil municipal respectif.

M. le Maire fait part au CM des nombreux inconvénients que vont subir les communes rurales, les entreprises et les administrations du secteur, en raison de ce rattachement : économiquement, socialement, financièrement...

Un recours reste encore possible en déposant un ou des amendements auprès de la Préfecture jusqu'au 4 mars 2016.

7) Avis du Conseil Municipal sur la procédure "voisins vigilants"

Après débat, les membres du CM acceptent de recevoir Monsieur le chef de la communauté de brigade de gendarmerie afin qu'il puisse présenter le contenu de la procédure et répondre aux questions.

M. le Maire précise que la brochure de présentation est consultable via internet.

Ce point sera de nouveau abordé lors d'un prochain conseil.

8) Voirie communale : délibération pour la signature d'une convention d'assistance technique voirie avec le Conseil Départemental

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'assistance technique ATESAT, prestation assurée par la Direction Départementale du Territoire de l'Aube (DDT) a été supprimée. Elle consistait principalement à aider les communes dans la gestion de leurs voiries.

Le Conseil Départemental met en place une prestation similaire soumise à convention, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Ayant eu recours aux services de l'ATESAT pendant plusieurs années, R. Marche estime qu'aujourd'hui, il n'apparaît pas nécessaire d'adhérer à cette nouvelle assistance. Il est rejoint dans cette analyse par B. Groux, Vice-Président de la commission de la voirie.

Le CM décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette proposition.

9) Syndicat Intercommunal des Ecoles de Bouilly-Souligny-Javernant-Sommeval

Le Président du syndicat des écoles souhaite recueillir l'avis du CM au sujet d'une demande de dérogation de secteur scolaire. Cette famille est originaire de Sainte-Savine et sollicite l'admission de leur enfant en petite section de maternelle à compter de septembre 2016 (période scolaire 2016/2017).

Au vu de la situation familiale présentée par M. le Maire, le CM, à l'unanimité, accorde la dérogation et accepte de ce fait que les frais de scolarité pour cet enfant soient pris en charge par la municipalité, au même titre que les enfants de la commune.

10) Informations diverses.

M. le Maire :

- Trésorerie de Bouilly :

La perceptrice de Bouilly sera absente au mois de février. Elle sera remplacée.

- Salle du Conseil :

La Préfecture de l'Aube sollicite la salle du conseil municipal afin d'y organiser une session d'initiation aux gestes de premiers secours. Quatre dates sont retenues.

- Marché communal :

Le marché communal du mercredi matin accueillera très prochainement un marchand ambulant de crêpes et de foie gras fait-maison.

Quant au boucher-fromager, il ne s'est pas présenté depuis plusieurs semaines.

- Etat Civil :

En 2015, il a été recensé 8 naissances, 3 mariages et 12 décès.

- Employés communaux :

L'agent en charge de l'entretien des locaux sera en congé de maternité, du 20 mai au 16 octobre 2016.

- Don du Sang :

Jean-Paul Benoît, président de l'association des donneurs de sang du secteur de Bouilly a fait le bilan de la collecte qui a eu lieu le samedi 23 janvier 2016. Par rapport à la dernière opération, le nombre de donneurs a augmenté de 13%.

- Stationnement :

M. le Maire a demandé au Chef de Brigade de la gendarmerie de Bouilly d'intervenir aux abords des écoles (maternelle et élémentaire) et du collège car il a observé une recrudescence de stationnements non réglementaires.

- Budget communal :

Il est demandé aux conseillers de transmettre les souhaits en investissement pour 2016 avant la fin février.

- Décorations de Noël :

B. Groux et les bénévoles ayant participé activement à l'installation et à la désinstallation des décorations de Noël autour de la mairie sont vivement remerciés.

Sandrine Petit :

- Téléthon :

Malgré l'absence du lâcher de ballons, du goûter et de la soirée conviviale, la participation du collectif au Téléthon s'élève à 1 834,15 €. Le bilan est donc positif.

- Repas des aînés :

La date du repas des aînés de Bouilly et de Souigny est arrêtée au samedi 12 mars 2016.

Alain Hourseau :

- Croix de chemin :

Il signale qu'un agriculteur a entrepris de restaurer une croix de chemin située sur le territoire de Souigny.

Suite à sa question au sujet de la croix de chemin "Saint Eloi", M. le Maire répond que ce point sera abordé lors de la réunion de l'Association Foncière, le mercredi 2 février 2016.

Benoît Groux :

- Transport scolaire :

Ayant pu constater l'absence de transport scolaire pour les jeunes de Bouilly fréquentant le lycée de Saint Pouange, il a interrogé la Conseillère Départementale. Après s'être rapprochée des services du département, cette dernière a rapporté les explications suivantes : il s'avère que le lycée d'attache de Bouilly est le lycée Chrestien de Troyes et il n'est pas envisageable d'organiser un transport systématique vers les établissements spécialisés (établissements accueillant des jeunes de l'ensemble du territoire aubois).

I. Noël souligne le fait que bon nombre de lycéens sont pris en charge par les transports scolaires jusqu'au lycée Chrestien de Troyes puis redirigés vers leur lycée d'accueil respectif (Troyes et agglomération).

B. Groux rajoute que dans l'attente de trouver une hypothétique solution collective, le Conseil Départemental envisagerait la possibilité d'accorder une aide financière aux familles concernées.

- La Poste :

Les nouveaux horaires du bureau de La Poste à Bouilly étant appliqués depuis maintenant 7 mois, il a repris contact avec la Direction pour réclamer un point sur l'activité du bureau, en comparaison des horaires précédents.

René Marche :

- Eglise intercommunale :

Un éclairage supplémentaire a été installé au pied de l'église.

- Eclairage public :

De nouveaux dispositifs en termes d'éclairage public sont proposés afin d'envisager des économies d'énergie. La commission communale sera sollicitée sur un projet visant à diminuer l'intensité des lampadaires autour de la mairie.

10) Questions diverses.

F. Ninoreille a observé que le bâtiment communal sis au 34 rue de l'Hôtel de Ville est en très mauvais état et pourrait présenter un danger pour les piétons : les murs se fissurent, le crépit s'écaille et tombe, les volets restent ouverts et claquent...

M. le Maire répond qu'il conviendra de prévoir au budget primitif 2016, quelques travaux de rénovation et d'entretien. Par ailleurs, il précise qu'il est demandé aux professeurs de musique par le biais du Président de l'AMA de veiller, avant de quitter les lieux, à éteindre les lumières, à fermer les volets et le portail...

I. Noël signale qu'un Conseil d'administration se tiendra très prochainement au collège.

M. le Maire n'a pas de nouvelle au sujet de la clôture que le conseil départemental souhaite poser pour délimiter l'enceinte du collège et le gymnase.

A la question d'I. Noël, M. le Maire répond que les travaux au gymnase sont toujours d'actualité et qu'ils devraient avoir lieu de mai à juillet 2016. Il précise par ailleurs que le SGGI (Syndicat de Gestion du Gymnase Intercommunal) doit au préalable demander un bilan thermique.